

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Multimodalité et solutions innovantes	359

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des transports,
VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors de la séance du Conseil régional relative au budget de la Région,
VU l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 19 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

ENTENDU les interventions de : Béatrice LATOUCHE, Thierry VIOLLAND, Matthias TAVEL, Gauthier BOUCHAUD, François de RUGY, Lucie ETONNO, Julien BAINVEL, Bruno RETAILLEAU, Christophe CLERGEAU, Jean-Patrick FILLET, Roch BRANCOUR,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la décision modificative 2021-2 d'une dotation de 50 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme 359 : "Multimodalités et solutions innovantes",

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 50 000 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs